

DEMANDE DE RENCONTRE AVEC TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉVIS DE LA PART DES RÉSIDANTS DU SECTEUR CONCERNÉ PAR LE PROJET RABASKA

Préambule

Depuis l'annonce, en avril 2004, du projet de terminal méthanier dans le secteur Beaumont/Ville-Guay (Lévis), les résidants vivent stress, anxiété et même dépressions face à cette menace. Ils s'inquiètent de leur qualité de vie future et de leur environnement qu'ils souhaitent préserver.

Mis à part quelques propriétaires qui, à la faveur des gazodollars ou en raison des pressions du promoteur, ont consenti à se départir de leur patrimoine, la large majorité des résidants du secteur (cercle de 3 Km environ) s'opposent dans une proportion de 75 à 80% à cette implantation qui risque de les déplacer ou de les situer au cœur d'une zone industrielle dangereuse sur le plan des risques technologiques (voir photocopie ci-jointe tirée de l'Annexe F-1, p.113 du rapport de Det Norske Veritas – **10.10 Information et instructions destinées au public** (au moment de la phase d'exploitation).

Ce rejet du projet, par une population établie de longue date (dans certains cas, plusieurs générations) ou implantée en vertu des règlements municipaux en vigueur, **ne doit pas être associé exclusivement au syndrome du « pas dans ma cour », mais plutôt à une réaction on ne peut plus rationnelle à l'égard d'un choix de site complètement irrationnel de la part du promoteur** (basé exclusivement sur des facteurs techniques et économiques) : partout dans le monde, on localise ce type de projet dans des parcs industrialoportuaires ou dans des secteurs éloignés des populations.

Sur le plan municipal, dans le cas de **Beaumont**, nous pouvons affirmer que les citoyens de cette municipalité ont été bien défendus par leur Conseil municipal (création d'un comité aviseur, réunions publiques sur le sujet, référendum du 5 décembre 2004 et règlement 523 sur le stockage de produits explosifs et inflammables). Il en est tout autrement du côté de la Ville de Lévis.

Dans le cas de **Lévis**, après avoir adopté à forte majorité une résolution défavorable au projet en 2004, le Conseil de Ville en a adopté une autre favorable en mai 2005, **ouvrant toutes grandes les portes au promoteur, sans aucune consultation de la population concernée**. Pourtant, pour des projets dont les impacts sociaux et environnementaux sont beaucoup moins importants et moins irréversibles (Îlot Saint-Gabriel, hôtel dans le parc de Bernières, règlement sur l'élevage de porcs), la Ville a mis en branle des processus de consultation formelle ou informelle.

Certes, le conseiller du quartier menacé par ce projet de terminal méthanier, monsieur Jean-Claude Bouchard, défend bien ses commettants, mais ce n'est pas suffisant. **Les citoyens du secteur**, des contribuables à part entière dans la nouvelle ville, **ont besoin de se sentir supportés dans ce dossier par l'ensemble du Conseil de Ville**. Depuis la résolution d'appui du 2 mai 2005, la population du secteur se sent totalement abandonnée! La majorité des citoyens et citoyennes ont l'impression que la Ville s'apprête à troquer leur milieu de vie et ses paramètres exceptionnels pour des rentrées fiscales de 7 millions \$ par année.

Sur qui doivent compter ces résidants pour défendre leurs droits? Sûrement pas sur les Chambres de commerce ou les entrepreneurs qui analysent les retombées du projet en termes d'investissements et de milliers de mètres cubes de béton coulés dans la région...

IL DÉCOULE DE CE PRÉAMBULE LA PROPOSITION SUIVANTE :

- ❖ Attendu que les membres du Conseil municipal de Lévis ont rencontré le promoteur Rabaska à plusieurs reprises;
- ❖ Attendu que ce projet, s'il se réalisait engendrerait des impacts sociaux majeurs (déplacements de familles), une détérioration importante du cadre de vie actuel et des risques significatifs pour la sécurité des résidants;
- ❖ Attendu que, **dans un rayon de 500 mètres à 1 500 mètres des installations maritimes ou terrestres** (zone dont le promoteur reconnaît qu'il y a des risques potentiels) **vivent présentement au moins 134 familles** et qu'on y retrouve en plus l'école Sainte-Famille, un camping, une auberge selon la répartition suivante : **Ville-Guay (51 résidences), Saint-Joseph-de-Lévis (47 résidences + un parc de roulottes)**, Beaumont (36 résidences).
- ❖ Attendu que cette zone de danger pourrait facilement s'étendre, d'après la plupart des experts scientifiques du gaz naturel liquéfié (GNL) à 2 ou 3 km des installations, englobant ainsi, à Lévis, Beaumont et l'Île d'Orléans, de cinq à six cents résidences supplémentaires, deux écoles, deux motels, trois campings, le parc historique du fort De La Martinière, le parc régional De La Martinière, etc.

Au nom des citoyens du secteur et des organismes défavorables au projet, nous demandons formellement que le Conseil de ville de Lévis (la mairesse et les 15 conseillers-ères) organise, dans les prochaines semaines, une rencontre dans le secteur, afin d'écouter les doléances et inquiétudes des citoyens, de répondre à leurs interrogations concernant leurs préoccupations en général, notamment le zonage et l'éventuel mémoire de la Ville au BAPE.

N.B : Nous sommes disposés à collaborer avec la Ville à l'organisation de cette rencontre publique.

Déposé par Gaston Cadrin, président du GIRAM, à la réunion du Conseil municipal de la Ville de Lévis, tenue à Saint-Romuald, le 20 février 2006.

Lévis, 25 février 2006

Madame Danièle Roy-Marinelli, mairesse
Ville de Lévis
Hôtel de Ville
2175, chemin du Fleuve
St-Romuald G6W 7W9

Objet: Suggestion d'un lieu pour la réunion d'information avec les membres du conseil municipal

Madame,

Au nom du directeur de l'École Ste-Famille, l'abbé Jean de l'Estourbeillon, il nous fait plaisir de vous inviter à l'occasion de la rencontre projetée avec les résidents de l'est de Lévis et représentants d'organismes opposés au projet de terminal méthanier. L'École dispose d'un vaste auditorium (capacité d'environ 250 personnes) qui conviendrait bien pour la rencontre.

Nous croyons que cet endroit centenaire est tout désigné, puisque situé en plein coeur de la vie des gens et de la zone convoitée par le projet Rabaska. De plus l'ambiance des lieux permettront une rencontre dans le calme et favoriseront les objectifs d'échanges sincères et courtois visés par cette rencontre.

L'abbé de l'Estourbeillon sera heureux de vous recevoir à la date et l'heure qui vous conviendront. L'Association Pour la Protection de l'Environnement de Lévis et le GIRAM offre leur collaboration à la Ville de Lévis pour déterminer le programme de cette séance d'information mutuelle et pour assurer la logistique de cette soirée.

Soyez assurée, Madame la mairesse, de notre collaboration à tous pour assurer le succès de cette rencontre,

Bien sincèrement,
au nom de
Jean de l'Estourbeillon, directeur
École Ste-Famille,
10425, boul. de la Rive-Sud,
Lévis
837-3028

Jacques Levasseur m.d., président
APPEL
(655-4319)

et

Gaston Cadrin, président
GIRAM
(833-5149)

Le Soleil

Économie, mardi 28 février 2006, p. C2

Rabaska
Les pour rencontreront aussi la Ville de Lévis

Saint-Pierre, Marc

Les Lévisiens qui appuient le projet **Rabaska** auront également droit à une rencontre avec l'administration municipale, a indiqué le chef de cabinet de la mairesse Danielle Roy-Marinelli, Alain Blanchette, hier.

"Le moment reste à fixer mais nous allons sûrement rencontrer le groupe de M. Beaudry (Regroupement d'appui au projet **Rabaska**). La Chambre de commerce a fait la même demande. La rencontre sera probablement conjointe", a précisé M. Blanchette.

Dans une lettre à la mairesse expédiée ces jours-ci, le porte-parole du regroupement, Roger Beaudry, a sollicité une rencontre avec les élus de Lévis et le comité mandaté par l'administration municipale pour élaborer le mémoire qui sera défendu par la Ville de Lévis, à l'occasion des éventuelles audiences publiques du BAPE et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Le Regroupement d'appui représente notamment des gens d'affaires et des industriels de la Rive-Sud favorables au projet de 840 millions \$.

Déjà, Mme Roy-Marinelli s'est rendue à la requête du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) qui a souhaité que les résidants de l'Est lévisien puissent rencontrer les élus municipaux pour leur faire part de leurs doléances et de leurs inquiétudes. Il est prévu qu'ils rencontrent également le comité du mémoire.

MSt-Pierre@lesoleil.com

Catégorie : Économie

Sujet(s) uniforme(s) : Études d'impacts environnementaux et audiences publiques; Routes, autoroutes et ponts

Taille : Court, 153 mots

© 2006 Le Soleil. Tous droits réservés.

Doc. : news·20060228·LS·0068

GIRAM

GROUPE D'INITIATIVES
ET DE RECHERCHES
APPLIQUÉES AU MILIEU

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
mardi, le 11 avril 2006

UNE ENTENTE ENTRE RABASKA ET LA VILLE DE LÉVIS, AVANT LE BAPE, EST PRÉMATURÉE ET RISQUÉE

Depuis quelques semaines et plus particulièrement au cours des derniers jours, il a été question soit à des réunions du Conseil de ville ou dans les médias de **la négociation d'une entente**¹ entre le promoteur du projet de gaz naturel liquéfié (Rabaska) et la Ville de Lévis. Le 7 avril dernier, le pdg de Rabaska, Monsieur Kelly, confirmait que des négociations étaient en cours avec la Ville de Lévis concernant les termes d'une éventuelle entente entre les deux parties et ajoutait « *on travaille avec la ville pour rencontrer leurs besoins* » (Radio-Canada, bulletin régional du 7 avril, 16h35), lire leurs exigences, entre autres contenues dans l'avis de la Ville de Lévis à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

À notre avis, l'idée de la mairesse d'en venir à la conclusion d'une entente avec le promoteur avant le mois de juin, nous paraît, à plus d'un titre, prématurée et téméraire.

En voici les principales raisons :

- ⇒ En signant une entente dans les prochaines semaines avec le promoteur, **la Ville de Lévis confirmera clairement qu'elle endosse le projet Rabaska, c'est précisément le signal que cherche le promoteur.** Ce dernier s'en servira au BAPE pour démontrer qu'il a l'acceptation sociale du milieu. Il exhibera l'entente intervenue avec la Ville devant les instances d'approbation environnementale au même titre que les options d'achat conclus avec les propriétaires terriens ou autres (environ une quinzaine) comme expression du consentement social de son projet.
- ⇒ En poursuivant une telle démarche, la Ville outrepassse le contenu de sa propre résolution du 2 mai 2005 qui spécifiait clairement que l'appui en faveur du projet « *est conditionnelle à l'obtention d'approbations de nombreuses instances gouvernementales*

¹ Dans le cadre des projets d'implantation de ports méthaniers aux Etats-Unis et au Canada, les promoteurs ont pris l'habitude de garantir dans un protocole d'entente les retombées fiscales aux villes d'accueil afin de s'en servir comme appâts et mousser l'acceptation sociale de leur projet dans les milieux concernés. Par contre, une fois le projet accepté, certaines entreprises remettent en question leur contribution, comme ce fut le cas de la pétrolière Irving qui a offert à la ville de St.John (N.B.) 500 000\$ au lieu des 5 millions qu'elle laissait miroiter pour le projet Canaport.

notamment en regard de la sécurité et de l'impact environnemental des installations ». La Ville s'engage également à « *entreprendre les démarches requises pour la conclusion d'un protocole d'entente avec la Société en commandite Rabaska représenté par son commandité Rabaska inc. relatif à ses engagements envers la municipalité et ses citoyens* ». **Rien n'indiquait dans ce texte que le protocole d'entente devait être conclu avant le BAPE.** D'ailleurs, comment la Ville pourra s'assurer que les engagements envers les citoyens du secteur concerné seront respectés tant et aussi longtemps que le BAPE ne sera pas prononcé sur la sécurité et l'étendue des zones d'exclusion advenant l'acceptation du projet par cette instance?

⇒ La ville argue qu'elle a un plus grand pouvoir de négociation avec le promoteur avant le BAPE, à notre avis, ce n'est nullement le cas. Primo, un avis défavorable du BAPE risque d'entraîner la mort du projet et rendre de facto l'entente caduque. Secundo, un avis favorable du BAPE au projet (ce que nous doutons) mettra la Ville en meilleure position de négociation. Pourquoi?

1. **C'est plutôt après le BAPE que la Ville obtiendra un réel rapport de force avec le promoteur. Elle aura des informations supplémentaires** (sécurité et zones d'exclusion, zones prohibées pour l'urbanisation future, contraintes d'utilisation du territoire à des fins de loisir ou de développement, prévention, sécurité civile et plan d'intervention, dédommagement des citoyens avoisinants, etc.) **qui pourront être très pertinentes dans un contexte de négociation.**
2. **La Ville sera un élément incontournable de la réalisation du projet, notamment en ce qui concerne les processus de modification liés au zonage** (Commission de protection du territoire agricole (CPTA), règlements du plan d'urbanisme touchant l'est de Lévis) **et sur le plan réglementaire découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement où il est spécifié que** « *Celui qui demande un certificat d'autorisation doit également fournir au ministre un certificat du greffier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité locale attestant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal* ». **Or, il est évident que ce certificat d'autorisation ne sera demandé par le promoteur qu'après le processus du BAPE.**

En procédant de cette façon, le Conseil exécutif et la mairesse ne respectent pas les citoyens du secteur concerné, ni les promesses de certains élus de l'arrondissement Desjardins de consulter officiellement la population, malgré un avis favorable du BAPE. **La Ville accorde un appui tacite au projet avant même d'en connaître les impacts sur la sécurité, sur l'aménagement futur de son territoire. Elle avantage de ce fait, le promoteur (au détriment de ses citoyens de Ville-Guay), qui saura exploiter cette entente à son avantage au BAPE, entre autre sur le plan de l'acceptabilité sociale du projet, la Ville ayant troqué à long terme une partie de son territoire pour quelques millions de retombées fiscales...**

RECOMMANDATIONS :

1. Bien que la ville puisse explorer le contenu d'une éventuelle entente, elle serait mal venue de signer cette entente avant le BAPE, car de ce fait, elle

avantage le promoteur au moment de la consultation du BAPE au détriment des citoyens menacés et inquiets du secteur d'implantation.

EN CONSÉQUENCE, NOUS RECOMMANDONS FORMELLEMENT QUE LA VILLE RENONCE À ALLER DE L'AVANT AVEC UN TEL PROJET D'ENTENTE AVANT LE RAPPORT DU BAPE.

- 1- De plus, cela paraît téméraire et irresponsable pour une ville de signer une entente avec un promoteur industriel à haut risques technologiques (entreposage et transbordement de GNL hautement inflammable et explosif) sans avoir aucune idée des impacts négatifs futurs pour l'utilisation de cette portion de son territoire sur le plan agricole, résidentiel, récréatif et touristique.

EN CONSÉQUENCE, NOUS RECOMMANDONS, QU'AVANT DE CONCLURE TOUTE ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR RABASKA, QUE LA VILLE COMMANDE UNE ÉTUDE INDÉPENDANTE SUR LES IMPACTS NÉGATIFS DU PROJET SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'EST DE LÉVIS, SUR LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES DU SECTEUR (y compris celles à l'ouest de la municipalité de Beaumont), SUR LES ALTERNATIVES EN TERME DE DÉVELOPPEMENT ET SUR LES RÉELLES RETOMBÉES FISCALES À LONG TERME.

Informations supplémentaires:

Gaston Cadrin, président (833-5149 ou 951-8552)

Pierre-Paul Sénéchal, vice-président (838-0169)

L'ENTENTE LÉVIS-RABASKA : UN GESTE IMPRUDENT ET PEU RESPONSABLE

Réplique aux propos de Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis (Le Devoir 11 juillet 2006).

Les arguments évoqués par la mairesse de Lévis à l'appui de l'entente que sa municipalité vient de conclure avec le consortium Rabaska concernant son controversé projet de terminal méthanier sont à mon avis fort contestables. Cette entente est en effet présentée comme un geste responsable alors qu'il s'agit au contraire d'une opération dont on pourra se mordre les doigts pendant de très longues années si elle est appliquée. Inusitée en raison de son caractère impromptu et prématuré (les audiences publiques ne sont même pas annoncées par le gouvernement du Québec), cette entente ne vise qu'à oblitérer au moyen de la poignée de dollars qu'elle exulte, la lourde hypothèque que ce projet crée à long terme sur le territoire de Lévis et sur la voie navigable du Saint-Laurent en face de l'Île d'Orléans. Dédié en bonne partie à la satisfaction d'un marché nord-américain toujours plus avide d'énergies fossiles, cette infrastructure ne profitera pas aux futures générations de Québécois. Il s'agit d'un équipement industriel venu d'ailleurs, dont on ne veut pas ailleurs et pour des clients d'ailleurs. En fin d'activités, ce sont les Québécois qui en auront payé la véritable facture sur les plans de l'environnement, de la santé publique et même de l'économie et de l'emploi.

Portée de l'entente : attention aux lendemains qui déchantent

Madame Roy Marinelli est fière de nous annoncer qu'en vertu de son entente, « Rabaska devra avoir recours aux institutions d'enseignement de Lévis pour ses besoins en formation ». Lors de la récente présentation officielle du projet en assemblée publique du conseil municipal, on se vantait d'avoir en main un projet comparable à celui d'Alcan au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pourtant, un monde sépare la valeur de ces deux investissements au chapitre des retombées économiques et des emplois créés. Dans le cas d'Alcan, des milliers d'emplois industriels, des impacts significatifs en retombées régionales, y compris dans le domaine de la formation. Dans le cas de Rabaska, des chambardements gigantesques sur un territoire urbanisé pour installer un centre de transbordement de GNL, un simple point de transit inter-continentale pour un marché d'ailleurs, créant... une cinquantaine d'emplois, dont une partie proviendra sans doute de terminaux actuellement en opération... ailleurs.

En réalité, contre une cinquantaine d'emplois en période d'exploitation, on va créer pour les 50 à 70 prochaines années, dans la plus belle et prometteuse partie de Lévis, une zone d'exclusion totale, un véritable désert humain et commercial. Au terme de cette période, par effet de «cannibalisation» sur d'autres activités économiques potentielles, il en résultera de façon certaine, pour la municipalité et pour la région, un solde négatif

net en termes d'emplois créés. Il s'agit d'une réalité qu'une étude coûts-bénéfices pourrait facilement démontrer et dont on ne peut honnêtement pas se détourner.

Une future mine d'or pour les entreprises locales qui seront «privilegiées» selon les termes de l'entente? Les probabilités les plus sérieuses à ce chapitre, et ce uniquement durant la phase de construction (et non celle de l'exploitation), se rapportent aux travaux généraux d'infrastructure (dynamitage, excavation, gravelage, asphaltage, terrassement, etc.). On sait que l'appareillage et la quincaillerie ultra-sophistiquée seront fabriqués en Europe ou en Asie).

Compensation fiscale : attention à l'effet «plat de lentilles»

Le conseil municipal est manifestement heureux de cette entente portant sur 35 ans, renouvelable sur 50 ans. Et le promoteur alors? Soyons assurés qu'il s'en frotte les mains depuis. L'histoire est farcie d'ententes financières à long terme qui se seront avérées merveilleuses pour les promoteurs mais plutôt désastreuses pour ceux qui auront fait naïvement cession de leur territoire. Parlez-en aux autochtones, aux Terre-Neuviens (au sujet de l'exploitation par Hydro-Québec du bassin de la Churchill). Pensons aussi à nous Québécois et aux milliards\$ que nous aurons perdus à la fin d'une désastreuse entente qui accorda jadis à la société Alcan les fruits séculaires du généreux bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Considérant que le taux moyen de dévaluation annuelle du dollar a été de 4.6% au cours des 40 dernières années, j'avais déjà mis le conseil municipal de Lévis en garde contre une fixation à long terme d'un taux d'indexation de la rétribution de 7M\$ (dollars de 2006) promise par le consortium, qui ne serait pas en rapport avec l'indice IPC. La municipalité de Cacouna avait déjà, à ce moment, accepté de signer à 2.5%, ce qui sera à l'avantage du promoteur dans un contexte d'inflation plus prononcée. Dans la perspective où les niveaux d'inflation seront, au cours des prochaines décennies conditionnés par les magna du pétrole, du gaz et de toutes les énergies, il apparaît tout à fait approprié, il me semble, que ces derniers paient au moins leurs taxes municipales en rapport avec les taux d'inflation qu'ils auront eux-mêmes créés. Or la publication de cette entente nous apprend que la Ville de Lévis a accepté moins que Cacouna en signant pour un 2%. À n'en pas douter, le « monsieur (Rabaska) est content».

Doublement content parce que, il a obtenu les signaux qu'il recherchait. Dorénavant, il pourra faire des présentations publiques, se pavaner devant le BAPE et l'aréopage de fonctionnaires qui s'y rattachent, comme le porteur d'un projet qui a passé le test de «l'acceptabilité sociale». À quel niveau se retrouvera le pouvoir de négociation de la ville de Lévis à la fin de l'exercice?

Pourtant, on est loin de cette réalité d'acceptabilité sociale si essentielle. À ce jour, les citoyens du secteur concerné, soit ceux résidant à l'intérieur d'un périmètre de cinq kilomètres du site choisi *manu militari* par le promoteur) n'ont été aucunement consultés, ni par la municipalité qui se targue de signer une entente en leur nom, ni par le promoteur et son armée de lobbyistes. Les seules forums organisés jusqu'à maintenant

l'ont été pour des publics très larges dans lesquels ont été délibérément noyés ces citoyens. Ils sont les ignorés et grands perdants de cette entente.

Soumission et irresponsabilité

Loin d'être une opération responsable, la conclusion d'une entente rapide pro forma reflète plutôt une attitude de soumission et d'irresponsabilité de la part des élus municipaux de Lévis. La génération montante, contrairement à «l'opinion lucide» qui déferle actuellement sur nos têtes, n'est pas contre le développement économique, elle est, comme celles qui l'ont précédée, en faveur de la prospérité économique, elle veut que ses enfants puissent un jour gagner honorablement leur vie. Sauf que cette génération vit maintenant dans une société dite évoluée; elle en est consciente parce qu'elle a voyagé plus que les précédentes. On devrait convenir qu'un promoteur industriel ne devrait plus, de nos jours, contrairement à ce qui s'est fait si librement au cours du 19^e siècle, débarquer sur un territoire déjà peuplé et dire «cet endroit est celui qui m'est le plus profitable, c'est ici que je m'installe». Une industrie à haut risque comme celle qui est ici en cause - transbordement de gaz naturel liquéfié (GNL) - ça ne peut pas atterrir n'importe où. Des exigences ou préalables nationaux devraient exister au chapitre du zonage comme cela se fait en Europe ou ailleurs dans le monde avancé. Il est grand temps que nos élus nationaux, tous partis politiques confondus, s'éveillent à une telle évidence.

À de multiples occasions au cours des derniers mois, des citoyens, des organismes du milieu, ont réclamé de façon insistante que la ville de Lévis donne à une firme indépendante mandat de procéder à une véritable analyse coûts-bénéfices de ce projet afin qu'une décision éclairée soit prise concernant ses retombées économiques réelles. Avant de se lancer dans une aventure financièrement imposante, toute entreprise sérieuse et responsable procède ainsi. À défaut d'une telle connaissance et anticipation des choses, toute décision relève de l'irresponsabilité. Le 3 juillet dernier, la ville de Lévis a signé une entente d'une durée de 35 ans, renouvelable sur 50 ans, sans s'être appuyée sur la moindre analyse coûts-bénéfices indépendante. Est-ce là une attitude responsable?

Pierre-Paul Sénéchal

Vice-président, Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)

Ex-conseiller en matière de développement de l'économie et de l'emploi, gouvernement du Québec.

8, Chemin du Moulin
Beaumont, GOR-ICO
(418) 838-0169

